

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de la Circulation et
de la Sécurité Routières

Commissions médicales

☎ : 04.68.51.66.89 ou 90

☎ : 04.68.35.59.11

ARRÊTE N° 752 /2006

Portant modification de

L'ARRÊTE N° 1680 /2005

**RELATIF A L'AGREMENT DES MEDECINS POUR
EXAMINER, EN CABINET LIBERAL, LES CANDIDATS AU
PERMIS DE CONDUIRE ET LES CONDUCTEURS**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de la route ;

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 1975 modifié, fixant les conditions d'établissement de délivrance et de validité des permis de conduire ;

VU l'arrêté ministériel du 7 mars 1973 modifié par l'arrêté ministériel du 7 novembre 1975, relatifs aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

VU l'arrêté ministériel du 16 août 1994 modifiant l'arrêté du 7 mars 1973 ;

VU l'arrêté du 8 février 1999 relatif aux conditions d'établissement de délivrance et de validité du permis de conduire,

VU l'arrêté du 9 mai 2001 modifiant l'arrêté du 8 février 1999 susvisé,

VU la circulaire interministérielle du 25 mai 2001 relative à l'expérimentation d'une réforme des commissions médicales départementales du permis de conduire ;

VU la circulaire interministérielle du 22 avril 2002 portant extension de l'expérimentation d'une réforme des commissions médicales départementales du permis de conduire;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-76 du 10 janvier 2003 portant réforme des commissions médicales départementales du permis de conduire, et, ensemble, les arrêtés préfectoraux 3941/2004 du 13/10/1984 et 1680/2005 du 31 mai 2005;

VU l'avis émis par Mme le médecin inspecteur départemental de la santé ;

VU l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des médecins ;

VU les candidatures des Docteurs Patricia ROUVIERE et Renaud LOUIS, respectivement membres des commissions médicales primaires des arrondissements de CERET et PRADES,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter la liste des médecins agréés effectuant en cabinet libéral des visites médicales initiales du permis de conduire,

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des médecins agréés par l'arrêté n° 1680/2005 est modifiée comme suit :

ANDREU Anne Marie	34, rue Pascal-Marie Agasse	66000 PERPIGNAN
ARRES Alain	49, Bd des Albères	66530 CLAIRA
BAILBE François	19, place Jean Payra	66000 PERPIGNAN
BENDAYAN Annie	77, avenue Guynemer	66000 PERPIGNAN
BENICHOU Georges	28, rue des Sérénades	66490 ST JEAN PLA DE CORTS
BRIANT Marie-Noëlle	28, rue des Sérénades	66490 ST JEAN PLA DE CORTS
COLIN Yves	Centre médical	66500 PRADES
DANJOU Patrick	5, rue Guirail	66000 PERPIGNAN
DELCOR Yves	Centre médical	66500 PRADES
DOAT Patrick	17, avenue Julien Panchot	66000 PERPIGNAN
DONNEZAN Bernard	6, rue Alsace Lorraine	66000 PERPIGNAN
DRIGUEZ Serge	3, avenue Louis Moli	66150 ARLES SUR TECH
ESCUDERO Valérie	34, rue de la République	66160 LE BOULOU
GATAULT Jean-Yves	7, place de l'Europe	66000 PERPIGNAN
GRUYER Gilles	6, rue J.F. Marmontel	66000 PERPIGNAN
HOSSENBACCUS Hugo	17, quai Vauban	66000 PERPIGNAN
JURICIC Jean	20, avenue d'Espagne	66400 CERET
LAGRIFFE Patricia	11, rue Victor Hugo	66400 CERET
LAVIGNE Paul	17, quai Vauban	66000 PERPIGNAN
LOUIS Renaud	62 avenue du Général de Gaulle	66320 VINCA
MANCZAC Corinne	12 bis, rue Victor Hugo	66430 BOMPAS
MARC Philippe	3, rue Jeanne d'Arc	66000 PERPIGNAN
MARCEROU Claudine	34, rue de la République	66160 LE BOULOU
MERLEN Martine	34, rue de la République	66160 LE BOULOU
MESSAL Pierre	1 avenue Couloubrettes	66330 SALEILLES
MILLERET Corinne	6, rue du Souvenir	66300 THUIR
MOUCHOUX Philippe	62 av du Général de Gaulle	66320 VINCA
PARES Georges	12, place Général de Gaulle	66600 RIVESALTES
PUIGGALI Charles	8, rue Marcel Parazols	66100 PERPIGNAN
QUERA Philippe	1, rue Denis Papin	66350 TOULOUGES
ROUVIERE Patricia	12, avenue Gaston Pams	66690 PALAU DEL VIDRE
SAGOLS Henri	3, rue Jeanne d'Arc	66000 PERPIGNAN
SEDAGHAT Thomas	6, rue du souvenir	66300 THUIR
SEGONNE Pascale	34, rue de la République	66160 LE BOULOU
SEVENNE Pierre Louis	4, rue Général Meunier	66210 MONT-LOUIS

ARTICLE 2 : Les articles 2 à 7 de l'arrêté n° 3941/2004 du 13/10/1984 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de CERET, M. le Sous-Préfet de PRADES, Mme le médecin inspecteur départemental de la santé, Mmes et MM. les médecins agréés, mentionnés à l'article 1^{er}, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le

21 FEV. 2006

Le Préfet,

Pour le Préfet,

La Sous-Présidente, Secrétaire Générale

0074

Anna-Gaëlle CASTELGOUIN